



## Clause de cession journaliste et statut retraité

Par **DEUFF Michel**, le **20/12/2016** à **13:58**

Bonjour,

Le magazine auquel je collabore depuis 14 ans a été vendu à une holding de Paris. La déléguée du personnel a indiqué que la clause de cession s'appliquait.

Ayant le statut de journaliste-pigiste régulier depuis 14 ans, je peux, à priori en bénéficier. Je suis âgé de 66 ans et cela m'intéresse.

Mais ayant eu une carrière diversifiée et longue (je suis salarié depuis 50 ans de façon continue : agriculture, bâtiment, industrie pétrolière, écrivain, journaliste, photographe...), j'ai fait valoir mes droit à la retraite il y a trois ans. Y'a-t-il une contre-indication ? En dehors de mon cas, je pense que cela peut concerner des correspondants de presse locale qui ont poursuivi leur activité comme journaliste faute d'une retraite suffisante.

Merci par avance

Par **P.M.**, le **20/12/2016** à **19:43**

Bonjour,

A mon avis, vous avez le droit de faire jouer la clause mais je vous conseillerais de vous rapprocher d'une organisation syndicale de la branche d'activité...